

# Préconisations d'organisation pour la prise en charge de patients « a priori » non Covid en Radiologie

La reprise d'activité indispensable est proche ; la SFR propose à ses membres des préconisations pour les guider dans la prise en charge des patients « a priori Covid- ».

Il convient tout d'abord de rappeler :

- que **c'est au radiologue** que revient la responsabilité de déterminer si l'examen doit être effectué ou s'il peut être reporté ; il apparaît essentiel de tracer dans le dossier du patient cette réflexion bénéfique/risque justifiant l'imagerie ;
- qu'il doit tenir compte des recommandations de l'ARS et de la structure dans laquelle il exerce.

## I. Recommandations d'ordre général

### 1. **Circuits**

Patients devant être pris en charge dans des parcours distincts selon leurs statuts et les organisations locales.

### 2. **Prise de rendez-vous – validation des demandes**

- Aménagement des créneaux de rendez-vous pour permettre le bionettoyage entre deux patients, en concertation étroite avec l'équipe d'hygiène de chaque établissement.
- Notice d'informations « contexte épidémique COVID-19 » au patient, à joindre avec la convocation:
  - . rappel du caractère contagieux du coronavirus et des modalités connues de contamination
  - . existence d'un risque de contamination lors de la venue dans le service de radiologie (au même titre que lors de toutes sorties du domicile conduisant à un contact avec des personnes & des surfaces potentiellement contaminées)
  - . organisation mise en œuvre dans l'établissement pour limiter le risque de contamination (filières COVID+ et COVID- distinctes, aménagement des salles d'attente, mise à disposition d'EPI pour les personnels & les patients, mesures d'hygiène & d'asepsie, étalement des rendez-vous pour assurer la procédure de désinfection entre deux patients...).
  - . mesures barrières devant être respectées par le patient dès son entrée dans l'établissement, port d'un masque obligatoire.
  - . symptômes laissant craindre une contamination au COVID-19 (cf. questionnaire joint) devant être signalés par téléphone ou mail (à indiquer) avant l'admission et au plus tard lors de l'arrivée dans l'établissement ou la structure de radiologie.
- Insister sur le respect de l'horaire du rendez-vous pour rester le moins longtemps possible en salle d'attente
- Limiter le nombre d'accompagnant : 1 seul accompagnant possible uniquement pour certaines situations (enfant, patient handicapé ou en perte d'autonomie)

### 3. **Accueil des patients**

- Filtrage des entrées dans le bâtiment (agent de sécurité ou accueil soignant dès l'entrée)
- En cas de symptômes / de réponse positive au questionnaire, le radiologue évaluera le rapport bénéfice/risque à réaliser l'examen le jour même ou à le décaler. Si l'examen ne peut

être reporté, prise en charge du patient dans le circuit patient Covid ou sur des créneaux horaires spécifiques (exemple : en fin de vacation) ; lui donner un masque chirurgical.

- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée dans le bâtiment (patients, accompagnants, personnels, etc.) → installer à chaque entrée principale des distributeurs de SHA (fixés au mur)
- Port obligatoire d'un masque par le patient (et accompagnant) lors de son arrivée dans les locaux. Ce masque sera gardé pendant toute la durée de l'examen.
- Selon le type d'acte radiologique, un masque chirurgical lui sera donné (exemple : en échographie).
- Port d'un masque par les professionnels du service d'accueil (personnel administratif, soignants, ...).
- Mettre en place des protections en plexiglass dans les bureaux d'accueil qui ne sont pas encore équipés
- Affichage ou signalétique pour éviter les déambulations non indispensables des usagers
- Récupération du questionnaire de recherche d'une contamination du patient au COVID-19 (à numériser pour la traçabilité).
- Réduire le temps d'attente et si possible éviter les salles d'attente.
- Si possible, séparation des flux d'entrées et de sorties.

#### **4. Hygiène et mesures barrières très strictes**

- Prévoir si possible un marquage au sol des distances de sécurité devant les guichets et dans les couloirs
- Aménagement des salles d'attente : revues et jouets enlevés, chaises espacées de plus d'un mètre, mise à disposition d'une solution hydroalcoolique,...
- Définir un nombre de places disponible dans les espaces d'attente et le respecter. Privilégier une attente extérieure si elle est possible (espace vert adjacent...)
- Affichage des règles de protection individuelles : lavage régulier des mains, proscrire le contact des doigts avec les yeux, le nez, la bouche.
- Consignes individuelles "gestes barrière" : pas de serrage de main ou de contact rapproché (bises...), utilisation de mouchoirs à usage unique, toux dans le coude, hygiène des mains +++.
- Procédures d'hygiène collective (nettoyage des poignées de porte, des dossiers de chaises, des interrupteurs, des télécommandes, des rampes d'escalier, des toilettes, des éviers), points d'eau permettant le lavage des mains pour les soignants, flacon de solution hydroalcoolique respectant la norme EN14476 et un distributeur (si possible fixé) par salle d'examen.
- Temps incompressible de désinfection de l'équipement, des zones de contact (fauteuils, lit d'examen) et de la cabine de déshabillage entre 2 patients.
- En cas d'échographie, bien nettoyer toutes les surfaces (clavier, câbles, porte-sondes, roues,...) et/ou utilisation d'une housse de protection du clavier et un sachet de protection de la sonde (comme pour un geste invasif).
- Absence d'accompagnant sauf pour patient dépendant

#### **5. Programmation des actes radiologiques**

- Matériel de protection adapté pour l'équipe soignante
- Dédier des appareils ou au moins des plages horaires pour les patients Covid+ ou suspects de l'être
- Privilégier l'imagerie en coupe à l'échographie chez les adultes pour certaines indications (en abdominopelvien notamment).

## **6. Traçabilité**

- Des examens annulés ou reportés par les patients lors de la reprogrammation ; les patients doivent être informés du risque encouru par le report ou la non réalisation de cette imagerie.
- Des questionnaires de recherche d'une contamination au COVID-19, qu'il convient de tracer et de conserver comme toute pièce du dossier médical.
- Pour chaque acte radiologique : salle utilisée, personnel paramédical et médical en contact du patient.

## **7. Restitution des résultats**

- Réduire au maximum les temps d'attente
- Compte-rendu immédiat, consultable en ligne ou envoi dématérialisé/ courrier

## **II. Indications pour la reprise d'activité**

Des recommandations plus spécifiques sur certaines thématiques (dépistage, radiologie interventionnelle, cancérologie, bilan pré-opératoire, pédiatrie...) vont également vous parvenir.